



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Inscrits au titre des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les CADA font partie des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile mentionnés dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile. Les personnes en procédure normale ou accélérée sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION au 31 décembre :

Une capacité de 340 places réparties sur 77 logements avec un delta de 5 places pour optimiser le taux d'occupation :

Territoire NORD : 68 places			
Localités	Le Creusot	Montchanin	
Nombre de places	52 (8 logements / 1 collectif de 18 places)	16 (4 logements)	
Territoire OUEST : 58 places			
Localités	Montceau-les-Mines	Blanzay	
Nombre de places	50 (14 logements)	8 (2 logements)	
Territoire SUD : 96 places			
Localités	Clunisois (Cluny)	Tournus	Mâconnais (Mâcon, Saint-Laurent, Crèches, La Chapelle-de-Guinchay)
Nombre de places	23 (5 logements)	39 (9 logements)	34 (7 logements)
Territoire EST : 123 places			
Localités	Chalon-sur-Saône (Lux, Chatenoy-le-Royal)	Louhans	
Nombre de places	109 (25 logements)	14 (2 logements)	

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale (Ministère de l'Intérieur) sur le BOP 303 "Immigration et Asile" à un prix de journée de 21,97 €.

Données quantitatives

En 2024, le CADA a pris en charge **524 personnes**, représentant **99 957 journées**, soit un **taux d'occupation de 80,55 %** contre 85,19 % en 2023. Ce taux s'explique par les sous occupations dans les logements suite aux orientations de l'OFII et l'immobilisation des logements suite à sinistres ou dégradations. De plus, les délais d'orientation peuvent prendre du temps de fait de l'opérateur initial qui doit organiser le voyage.

Avec la **captation de nouveaux logements** depuis septembre 2024, nous avons pu augmenter notre taux d'occupation mais pas de façon assez significative pour compenser la transformation des logements familles (P5) en isolés (3xP1).

A noter que ces captations ont un gros impact budgétaire sur le groupe III ainsi que sur l'augmentation des charges en lien avec les fluides qui se sont rajoutés aux augmentations des coûts nationaux.

Durée de séjour :

Au 31 décembre 2024 : la **durée minimale** de séjour est de **45 jours** (isolé qui n'a pas accepté son lieu d'orientation) tandis que la **durée maximale** est de **9 années et 6 mois** (ménage débouté arrivé en 2014 sorti sur l'année après avoir été régularisé et inséré professionnellement).

La **durée moyenne** de séjour est de **1 an et 10 mois** contre 1 an et 6 mois en 2023. Les sorties des familles déboutées restent longues malgré les **RMU systématiques**. Les BPI sont eux confrontés à l'**insuffisance de places en CPH** et le **manque de petite typologie** sur le territoire.

Selon les premières données de l'asile 2024 publiées le 4 février 2025 sur le site de l'OFPRA, "*le nombre de demandes d'asile est en augmentation (de 7,70 % par rapport à 2023), mais le niveau constaté de la demande à l'OFPRA n'est toutefois pas révélateur de la tendance de fond à la baisse observée dans les guichets uniques des préfectures, où les demandes d'asile doivent être enregistrées avant d'être adressées à l'OFPRA. En effet, une partie de la demande devant l'OFPRA émane de personnes ayant enregistré leur demande d'asile en préfecture les années précédentes mais n'ayant pu l'introduire à l'OFPRA dans un premier temps en application du règlement "Dublin"*".

235 nouvelles personnes ont été accompagnées au cours de cette année soit un **turn-over de 69,71 %**.

Nombre de personnes accompagnées				
Année	TOTAL	Dont nombre de ménages	Dont nombre de majeurs	Dont nombre de mineurs
En 2024	524	230	312	212
En 2023	466	216	294	172
En 2022	460	261	290	170
En 2021	397	185	235	162

Sur les 524 personnes accompagnées, **140 personnes sont isolées**, soit **26,72 %** de l'effectif contre 26,18 % en 2023. Il est répertorié **92 familles** (couples sans et avec enfants ou familles monoparentales). Malgré la prédominance d'isolés, on peut observer une augmentation du nombre de familles par rapport aux années précédentes.

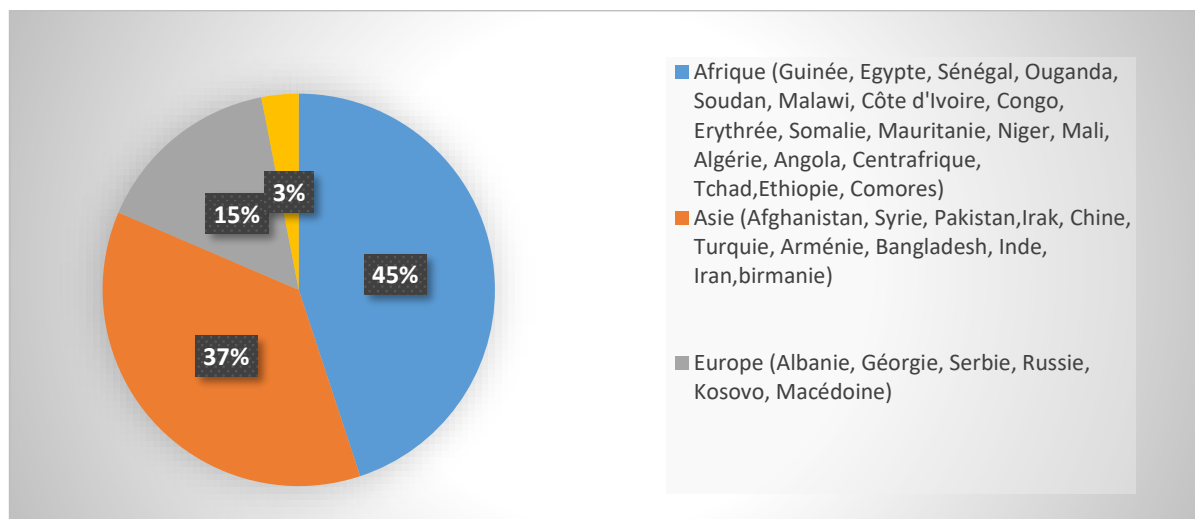
Il y a **187 hommes** et **125 femmes**.

Âges des personnes accompagnées :

< 18 ans	212	18 - 24 ans	58	25 - 34 ans	132	35 - 44 ans	81
45 - 54 ans	28	55 - 64 ans	12	65 - 74 ans	1	+ 75 ans	0

La tranche d'âge des **mineurs représente 40,46 %** des personnes accueillies ce qui justifie la part de travail importante sur la parentalité et la scolarité (liens constants avec les partenaires).

Origine géographique des personnes accompagnées :



Nous avons accueilli **31 nationalités différentes** contre 37 en 2023.

Comme en 2023, la **majorité des personnes accompagnées** proviennent d'**Afghanistan (17 %)** ; selon l'OFPRA, malgré une baisse de presque 1/3, l'Afghanistan demeure pour la 7^e année consécutive le premier pays de provenance des demandeurs d'asile.

Le **Congo** arrive à **égalité** avec l'Afghanistan (10 % l'année précédente).

La **Deuxième position** est toujours occupée par le **Bangladesh**, avec 8 %.

La **troisième position à hauteur de 4 %** est partagée à égalité entre l'Angola, l'Arménie, La Guinée, la Côte d'Ivoire, le Kosovo et le Soudan.

En 2024, des ménages provenant de Ouganda, Malawi, Biélorussie, Birmanie font partie des nationalités nouvellement accueillies.

Procédures administratives :

Demandes d'asile :

En 2024, **374 dossiers de demande d'asile** ont été traités. **270 dossiers** ont été travaillés pour l'**OFPRA** sur différents stades d'avancée de la procédure et **104 à la CNDA**. Sur ces deux phases d'accompagnement à la procédure, les équipes traitent l'instruction du dossier, aide au récit, complément de dossier, dossier d'AJ, recours, convocation, explication de la décision. Respectivement, en 2023, 284 dossiers OFPRA et 119 devant la CNDA. Malgré la réglementation prévue pour accélérer les procédures on retrouve un allongement des procédures. Nous constatons que les dossiers peuvent être traités sous 2 mois comme 1 an de façon aléatoire et sans rapport avec les nationalités. Il est important de noter qu'avec les J.O, l'ensemble des convocations ont été interrompues 2 mois sur cette période.

Les missions foraines de l'OFPRA sur Lyon sont rarement mobilisées pour les dossiers du département.

Les 2 chambres territoriales de la CNDA mises en place à compter de septembre vont permettre de convoquer les demandeurs d'asile de notre département. Nous avons pu constater quelques dossiers concernés. Les personnes pourront dépendre de la chambre lyonnaise en fonction de critères divers dont la langue pour l'interprétariat.

143 personnes ont été reconnues BPI sur 2024 : 110 réfugiés et 33 avec une Protection Subsidiaire.

Régularisation :

17 personnes ont déposé un dossier de demande de régularisation auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire cette année. Les demandes de titre n'aboutissent pas forcément sur une décision favorable. Les natures de demande de titre de séjour sont souvent au titre de la santé, travail, parent d'étranger malade, conjoint BPI ou parent d'enfant réfugié.

En parallèle, **18 personnes ont obtenu** cette année une **réponse favorable** au titre de la régularisation :

- Étranger malade : 10
- VPF : carte accompagnant étranger malade : 1
- VPF : parent enfant étranger malade : 2
- VPF : au titre de l'ancienne circulaire Valls : 2
- Parent enfant réfugié : 2
- Conjoint BPI : 1

Sortie :

217 personnes sont sorties du CADA en 2024 (97 ménages) contre 172 personnes en 2023. Les commissions fluidité mensuelles organisées par la Préfecture en présence de la DDETS, SIAO et l'ensemble des opérateurs ont permis de trouver des solutions de sortie soit à la suite des RMU, ARV ou en hébergement d'urgence. Un seul isolé cette année est sorti via le **concours de la force publique** suite à un RMU. 20 places ont été ouvertes sur l'année qui ont pu accueillir des déboutés.

92 des personnes sorties avaient une protection internationale soit 42,40 %.

La prépondérance des sorties est en **logement autonome** et représentent **35,48 %** des personnes.

Type de sortie	Nombre de personnes		2023
	2024		
Logement bailleur public	59	27,19 %	26,86 %
Logement bailleur privé	18	8,29 %	6,29 %
Chez un tiers	26	11,98 %	12,57 %
Plateforme DIHAL NATIONALE	0	0,00 %	0,00 %
Mesures d'accompagnement :			
AVDL	7	3,23 %	5,71 %
AGR	3	1,38 %	19,43 %
AGIR	37	17,05 %	0,00 %
Secteur	2	0,92 %	1,71 %
Hébergement d'insertion :			
CPH	14	6,45 %	3,43 %
Stabilisation	0	0,00 %	0,57 %
Logement accompagné :			
Résidence sociale	2	0,92 %	0,00 %
Pension de Famille	0	0,00 %	0,57 %
IML / IML BPI	5	2,30 %	1,71 %
FJT	0	0,00 %	0,00 %
Parti sans laisser d'adresse	113	52,07 %	14,86 %
Retour volontaire au pays d'origine (ARV)	10	4,61 %	5,14 %

3 personnes ont fini leur accompagnement **AGR** sur le 1^{er} trimestre suite à la fin de financement du dispositif et **37** ont bénéficié de l'accompagnement **AGIR** en sortant de CADA.

En cumulant les 2 mesures, qui se sont relayées, nous pouvons constater que le **besoin d'accompagnement global** en fin de séjour est **toujours aussi important et nécessaire**.

Après 3 trimestres de **collaboration réussie** avec AGIR, les critères ont évolué de telle sorte que les BPI sortant du DN@ ne sont plus prioritaires. Cela va remettre en question l'optimisation de l'intégration réussie à long terme des BPI. Nous risquons de retrouver ces ménages en CUD et/ou CCAPEX.

Nous regrettons le peu d'orientation en FJT qui pourrait répondre aux besoins mais il n'est pas possible de faire des orientations s'il n'y a pas d'emploi et comme les BPI sont en cours de FLE généralement en sortant du CADA, ce frein ne peut être levé.

Si les **jeunes isolés** quittaient le CADA en 2023 pour **s'établir à Paris, Lyon ou Dijon**, la tendance cette année est plus à l'installation sur la même commune. Les propositions de formation et d'emploi en insertion sur le territoire permet de répondre à leur besoin. Cela dit, sur **Cluny**, nous notons que les isolés partent très vite du fait des moyens en mobilité limités et la suspension des cours FLE.

Nous demandons à chaque BPI autonome de déposer une demande de logement social sur le département. La commission logement est saisie dès lors que le parc est bloqué pour optimiser la fluidité.

Aucun programme HOPE n'a été diffusé cette année.

Les BPI peuvent être orientés sur le **DAQ** via France Travail dans les secteurs d'aide à la personne, usinage, tourneur, fraiseur, informatique. Il est nécessaire d'avoir le A2 ce qui limite les orientations.

Le **taux de sortie vers un CPH** a augmenté (6,45 % contre 3,43 % en 2023). Cela s'explique par l'autonomie non acquise dû à l'accélération des procédures, le délai pour les convocations CIR, les cours de français qui en découlent et à l'absence de ressources des – 25 ans. Le délai d'orientation reste en moyenne de 8 mois. Pendant cette période, lorsque les résidents acquièrent une meilleure autonomie, une autre orientation est souvent privilégiée. En moyenne, les **personnes statutaires** mettent **6 à 7 mois** pour quitter le CADA.

31 personnes ont abandonné la procédure de demande d'asile sur 2024 dont 6 sont reparties avec ARV.

89 des personnes sorties ont été **déboutées** du droit d'asile soit **41 %** des sortants ; **41 d'entre elles ont quitté le CADA dans le délai légal d'un mois** soit 18,90 % des sortants et 46 % des déboutés. La plupart des déboutés trouvent des solutions d'hébergement individuel plus ou moins précaires auprès de la famille, des compatriotes, des squats, ou bénéficient de l'aide d'associations et de réseaux de bénévoles tels que le RESF, Solidarité Saint-François, Emmaüs, et autres. Il est beaucoup plus facile pour les isolés de tenir le délai d'un mois car les solutions sont plus aisées que pour des familles. Quelques-uns acceptent l'Aide au Retour volontaire (**ARV**) proposée par l'État, avec **10 personnes soit 3 ménages** sont partis ainsi en 2024, soit 4,61 % du total des sortants. Les pays de destination sont : 1 famille de 3 pour la **Géorgie**, 1 famille de 6 personnes repartie en **Albanie** et 1 homme **colombien**. À noter que l'OFII a refusé une ARV à une dame d'origine albanaise. Elle a fini par repartir par ses propres moyens.

Niveau scolaire à l'arrivée (nombre de personnes)			
Maternelle	9,94 %	Collège FLS	1,24 %
Primaire	19,25 %	Lycée général	8,07 %
Primaire UPE2A	12,42 %	Lycée prof.	3,11 %
Collège	17,39 %	Lycée FLS	0,62 %

Scolarité :

Les enfants non francophones sont, dans la mesure du possible et selon les secteurs, orientés dans des classes dites d'Unité pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) mais le nombre de places y est limité.

Ces classes ne sont pas présentes dans tous les collèges, ce qui implique pour certains élèves de devoir faire jusqu'à deux heures de trajet en bus par jour pour s'y rendre. Parfois, lorsqu'ils ont **plus de 16 ans**, les enfants ne sont **pas scolarisés**, à moins que la barrière de la langue soit levée (selon les villes).

Pour les **collégiens et lycéens**, il est normalement prévu un détachement d'emploi du temps pour les élèves afin d'avoir des **cours FLE**.

La difficulté est que tous les secteurs n'en sont pas dotés et les jeunes restent sans cours de français adaptés ou doivent changer d'établissement pour leurs cours de français. Même dans ce cas, les dérogations pour changer d'établissement ne sont pas possibles.

Des enseignants UPE2A sont détachés pour dispenser les cours au sein des écoles où sont les enfants. Sur le territoire il n'y a plus de solution après 17 ans et ce, en fonction du niveau.

Dans le **secondaire**, l'attente de l'affectation scolaire est longue (entre 1 et 4 mois selon les territoires).

Certaines **écoles et collèges proposent l'OEPRE** (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants) qui consiste à proposer des cours de français aux parents lorsque leurs enfants sont scolarisés (2 à 3 fois par semaine). Ce programme se fait sur Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Mâcon.

Formation en Français Langue Étrangère (FLE) :

En 2024, **131 personnes hébergées ont été inscrites sur les cours de FLE**.

Le **dispositif FLE** en interne est actuellement composé de 25 **bénévoles**. Ces derniers dispensent des cours de français aux demandeurs d'asile hébergés par l'association. Ils interviennent sur le temps de la procédure d'asile et jusqu'à l'obtention du statut de réfugié ou de la fin de prise en charge, auprès d'une (cours individuel) ou plusieurs personnes (cours en petit groupe) au sein de plusieurs sites sur le département (Le Creusot, Montceau-les-Mines, Cluny, Tournus, Chalon-sur-Saône, Louhans, Mâcon). Les **cours se déroulent** en général **dans les locaux de l'association** sauf à Tournus où ils ont lieu au centre social.

Chaque site dispose de **ressources pédagogiques adaptées** à l'enseignement pour adultes. Elles sont renouvelées selon les nouveautés publiées, et les apports proposés par les bénévoles eux-mêmes.

En 2024, il leur a été **proposé une formation en ligne FLE** (MOOC FLE Cavilam) de 15h avec de nombreuses ressources FLE.

Les **bénévoles** de l'association sont **conviés aux temps forts de l'association** et à des **temps de réunion**, ils peuvent ainsi partager leurs ressources, leurs expériences et consolider leurs liens.

L'activité est stable. Le dispositif s'adapte aux rythmes de vie des demandeurs d'asile et aux disponibilités des bénévoles ainsi qu'aux espaces à disposition.

La fidélisation des bénévoles constatée depuis ces dernières années est un véritable atout pour le bon fonctionnement de l'action.

En 2024, **5 nouveaux bénévoles** ont intégré l'association.

Au Creusot, c'est l'association Solid'r cop qui intervient, de façon indépendante, dans les locaux du CADA.

Les personnes hébergées sont aussi **orientées vers tous les cours existants** sur le territoire, proposés par diverses associations. L'offre varie d'un territoire à l'autre. Elles ont aussi la possibilité de compléter leur apprentissage par de nombreuses ressources en ligne.

Les parcours d'apprentissages au CADA varient selon la durée de la procédure. Ils sont parfois impactés par les absences dues aux problèmes de santé, aux rendez-vous administratifs et aux absences diverses personnelles.

D'autres temps alliant apprentissage de la langue française, lien social, interactions entre les divers services de l'asile, et découverte de la culture française **sont proposés aux publics hébergés**, très souvent en lien avec les bénévoles FLE (Visite de la médiathèque et de son espace "fond facile à lire", sorties estivales, visite d'exposition, goûter interculturel, participation à la Journée Mondiale des Réfugiés, maraîchage à la Forêt comestible) .

Données qualitatives

Événements marquants en 2024 :

Formation continue des professionnels :

Dispense d'une **formation en "Droit des étrangers"**, pour une mise à jour des connaissances réglementaires dans un environnement complexe et changeant.

Visite de la CNDA de l'ensemble des professionnels pour échanger sur le fonctionnement de la Cour, sur les changements majeurs intervenus en 2024 (création des chambres territoriales...), assister à des audiences.

Cadre réglementaire :

Promulgation de la loi Darmanin le 26 janvier 2024 qui a été publiée au Journal officiel du 27 janvier 2024. Cette loi comporte plusieurs volets : travail, intégration, éloignement mais aussi asile et contentieux des étrangers.

Sur le plan de l'asile, les chapitres les plus importants sont la mise en place des **pôles territoriaux dénommés "France asile"** et la **création de chambres territoriales de la CNDA avec la généralisation du juge unique**.

Dans le cadre du nouveau référentiel des **évaluations externes de la HAS**, nous avons reçu la programmation des évaluations de nos établissements. Celle du CADA aura lieu au premier trimestre 2026. Un travail important de préparation va ponctuer nos projets jusque-là.

Actions collectives :

Sur 2024, un travail particulier a été effectué sur les antennes du CADA pour une **meilleure intégration dans la société française**, ainsi qu'une **plus grande participation** des personnes dans leur propre prise en charge, entres autres, par l'intermédiaire d'actions collectives.

Tout au long de l'année, des temps de partage sont créés où les personnes peuvent choisir les thèmes qui les animent. Les supports comme les pique-niques, visites culturelles, ateliers... sont des vecteurs permettant de faire du lien, de mieux connaître le territoire, d'échanger dans un autre contexte que celui du bureau et sur d'autres sujets que la demande d'asile qui reste anxiogène. Peuvent être associés les bénévoles FLE, les partenaires et les travailleurs sociaux.

Chaque travailleur social organise des temps conviviaux avec les personnes qu'ils accompagnent afin de créer une réelle pair-aidance entre les suivis, et des temps individuels ou en petits groupes pour que chacun puisse exprimer plus facilement ses besoins, participer aux discussions, aux décisions pour renforcer le lien et la connaissance de chacun.

La journée mondiale des réfugiés :

Les personnes accompagnées sont mises à l'honneur, elles sont impliquées aussi bien dans les idées que dans l'organisation de cette journée au niveau départemental.

Cette journée est réalisée pour permettre des échanges entre toutes les personnes accompagnées, les partenaires et partager un moment convivial.

- **Mâcon** : journée organisée par l'ensemble des services asile de l'antenne, ce qui permet une cohésion entre les salariés et les personnes accompagnées ;
- **Cluny** : Atelier cuisine du monde : préparation et partage d'un repas au centre social de Cluny en lien avec le CPH, HU, la résidence Bénétin (maison de retraite) et la FRATE. **Objectifs** : transmission / partage / valorisation des savoir-faire, intégration des DA et BPI à l'échelle municipale, mélanger divers publics afin de les faire se rencontrer, apprentissage du français et des codes, développement du sentiment de reconnaissance et d'estime de soi ;
- **Chalon** : organisation en partenariat avec AGIR et ADOMA au lac de la ZUP : pique-nique, jeux "sportifs" sur la thématique des JO (pétanque, palet, foot, pêche à la ligne, marelle...) ainsi que la peinture d'une fresque. Une centaine de personnes étaient présentes sur l'ensemble de la journée. Différents partenaires comme Habellis ou le Grand Chalon ont pu être présents ;
- **Le Creusot** : porte ouverte avec exposition photographique par Anwar EL HADY, réfugié ; diffusion du reportage réalisé par Éric Nivot, diffusion des podcasts réalisés avec le collège de Montchanin et la Radio Aléo.

Actions autour de la santé / bien-être :

Les objectifs sont de créer des liens entre femmes accompagnées, de favoriser l'expression, l'écoute et favoriser l'estime de soi.

- **Cluny** :
 - **Atelier yoga** en transversal avec le CADA, CPH, HU, SAO pour se connecter ou reconnecter avec son corps et ses sensations. Il est proposé des techniques permettant de lâcher prise, développer des techniques de régulation des émotions, développer la souplesse et la motricité du corps, proposer un temps pour soi, sortir de l'isolement, s'ouvrir aux codes sociaux français et améliorer son français, partager un temps entre femmes ;
 - **Massages prénatals** : ateliers menés dans le but de créer du lien mère / enfant pour aider à l'attachement.
- **Chalon-sur-Saône** :
 - **Projet estime de soi à destination des femmes du CADA / HUDA** :

Le parcours des personnes en demande d'asile peut s'accompagner d'un sentiment d'isolement et d'impuissance. Cet isolement n'aide pas forcément les femmes à sortir de leur rôle de genre stéréotypé. Cette non-mixité est un choix délibéré dans l'objectif de faciliter la liberté de parole et le partage d'expérience. Face à ce constat, 2 séances ont été organisées par une travailleuse sociale et notre psychologue avec 5 femmes accompagnées.

Un temps convivial a été créé afin de définir ensemble les besoins et objectifs. Dans un deuxième temps, un atelier "bien-être" a été effectué. Une troisième journée sera partagée courant 2025 avec la visite de Dijon.

Lors de ces rencontres, elles ont pu déposer un peu d'elle, de leurs difficultés et de leurs questionnements. La dynamique de groupe leur a permis de sentir en confiance et entendu, ce qui paraît avoir été contenant pour elles. À travers les activités et la réalisation de celles-ci, elles ont pu éprouver leur pouvoir d'agir (choix des ateliers, activités sportives, confection de maquillage, se rendre dans des nouveaux lieux...). Elles ont su lors de ces rencontres s'approprier les espaces et le projet. Elles nous ont confié avoir apprécié les moments passés ensemble. Certaines des participantes se sont rencontrées par la suite en dehors des ateliers.
 - **Poursuite de la vaccination** sur site mensuellement.

- **Louhans :**
 - Demi-journée de **vaccination** organisée avec le centre de vaccination du CH de Chalon sur Saône, dans les locaux de l'AJ de Louhans pour bénéficier d'une mise à jour vaccinale.
- **Le Creusot :**
 - Organisation via Service départemental de santé publique du **dépistage systématique de la tuberculose** pour une vingtaine de personnes accueillies.

Actions culturelles :

- **Mâcon :**
 - **Atelier écriture** animé par un travailleur social qui va se poursuivre avec la création d'un livre en 2025 / 7 personnes.
2 temps d'ateliers pour écrire des poèmes, des fables, des histoires autour de leur culture, de leur pays d'origine. Ces écrits ont été regroupés dans un livret créé par l'ensemble du groupe. Lors d'un temps de restitution ouvert à tous les usagers et les professionnels, les livrets ont été présentés puis remis à chaque participant. Les personnes accompagnées ont été force de proposition. Elles ont développé leur expression écrite et orale, elles ont adhéré à un groupe et ont acquis des connaissances sur d'autres cultures, d'autres pays.
- **Chalon-sur-Saône :**
 - **Projet Espace des Arts** : action pour 10 hommes isolés ciblés afin d'aller voir 6 spectacles durant l'année pour favoriser l'ouverture à la culture (danse, musique, cirque, hip-hop...) et d'en débattre ensemble.
- **Louhans :**
 - **Chantier Jeunes organisé par le CCAS** dans le cadre du programme "Ville, Vie, Vacances" en lien avec l'OPAC : atelier graff proposé aux jeunes, habitant le quartier Saint Claude à Louhans, pour réalisation d'une fresque sur les murs de 2 chaufferies. 3 jeunes du CADA ont participé aux 2 semaines d'atelier graff / réalisation de la fresque. A la suite de cela, les jeunes ont pu bénéficier d'une sortie à la journée avec le groupe de participant.es, et chacun a pu obtenir un coup de pouce pour un projet personnel.
- **Le Creusot :**
 - **Projet photo** avec le photographe réfugié Anwar EL HADY permettant une mise en lumière des personnes en demande d'asile ou BPI ;
 - **Interview d'un travailleur social par la radio Aléo** et des élèves de différents établissements scolaires qui travaillaient sur les migrations et les solidarités ;
 - Accompagnement d'un groupe de 9 personnes aux portes ouvertes organisées à la **Forêt comestible** dans le cadre de la semaine de l'intégration.

Actions autour de l'intégration :

- **Chalon-sur-Saône :**
 - **Projet entretien du logement** : projet à destination d'un petit groupe de 6 personnes sur les services de l'asile (IML BPI, CADA, HUDA, DJM). Il était organisé par la maîtresse de maison ainsi que des travailleurs sociaux. L'objectif est de visiter un logement témoin afin d'expliquer l'utilisation des produits ménagers et du réfrigérateur, la conservation des aliments et l'entretien du logement d'une manière globale. Des fiches explicatives par pièces (pictogrammes, images) ont servi de support et sont transmises en fin d'atelier aux participants. Deux ateliers ont été créés courant 2024.

Actions autour de la sociabilisation :

- **Mâcon :**
 - **Sortie roche de Solutré** / 20 personnes / découvrir un site (évoluer dans un milieu naturel, repérer sur un chemin balisé de randonnée, créer du lien) ;
 - **Atelier cuisine "saveurs du monde"** et repas partagé avec 20 personnes ;
 - **Gestion des énergies / tri des déchets / décoration / cuisine / entretien logements...**
- **Cluny :**
 - **Ateliers destinés aux femmes** : ces rencontres se déroulent environ tous les deux mois, lors d'ateliers cosmétiques, d'activités manuelles ou même de pique-niques au bord du lac du Rousset ;
 - Ateliers cosmétiques permettent à chaque participante d'apporter tour à tour une recette de produit cosmétique naturel, économique, de repartir avec un échantillon et la recette. Ils offrent un espace vital où ces femmes, dont la vie quotidienne est souvent limitée aux tâches ménagères, aux soins des enfants et à l'attente, peuvent s'épanouir. En prenant soin d'elles, elles renforcent leur estime personnelle, contribuant ainsi à briser l'isolement et à revitaliser leur quotidien ;
 - **Atelier artistique** encadré par les bénévoles de Cluny et un travailleur social (peinture, collage, jeux, atelier d'écriture...). Cet atelier vise à développer les ressources de chacun et à les mettre au service du groupe.
- **Chalon-sur-Saône :**
 - **Projet parents / enfants** : projet créé par les travailleurs sociaux du CADA, HUDA et la psychologue du service à destination des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans. L'objectif étant principalement de faire découvrir les lieux ressources pouvant accueillir les parents avec leurs enfants (LAEP enfants de Marguerite et Joséphine Baker) et par la suite y retourner seules.

Actions autour de l'emploi :

- **Louhans :**
 - Nouveau souffle trimestriellement pour le **P'tit Déj Emploi** : Co-animé avec ma collègue du SICEF, il est désormais axé sur les problématiques emploi du territoire et réunit les acteurs de l'emploi et de la formation du secteur : France Travail, Mission locale, services du Département (service public insertion emploi ; CIP de la MDS), Mission Mobilité, Chantier d'insertion (BSE), Centre de formation (GRETA pour le DAQ : ARIQ BTP...), employeurs et agences intérimaires intéressées par la démarche et AGIR.

Actions festives :

Des activités récurrentes sont mises en place pour découvrir les infrastructures comme la ludothèque, médiathèque, bibliothèque, site historique de la ville...

Les fêtes culturelles sont l'occasion de rassembler les familles, faire du lien, découvrir notre culture (Halloween, Noël, Pâques et sa chasse aux œufs).

Père Noël est un rockeur sur Chalon-sur-Saône : comme chaque année est organisé en partenariat avec la Péniche un concert dont le prix d'entrée est un jouet au bénéfice des enfants de notre association qui sont distribués lors d'un goûter spécifique et spectacle pour les enfants et leurs parents. Nous avons récolté un peu plus de 250 jouets.

Accompagnement des traumatismes liés aux parcours migratoires et prise en charge des soins par nos psychologues :

3 psychologues étaient en poste à temps partiel sur chaque secteur élargi jusqu'à l'annonce en fin d'année de la réduction budgétaire qui nous a été imposée menant à mettre fin à leur contrat de travail.

Leurs missions étaient complémentaires avec celles des travailleurs sociaux pour une meilleure prise en charge des familles. Elles permettaient d'**accompagner les personnes** dans les difficultés psychologiques en lien avec leur parcours d'exil et d'intégration, d'**accompagner les équipes** dans leur réflexion éducatives et des chefs de service sur la **dynamique d'équipe** en lien avec le contexte d'intervention. Les psychologues faisant partie intégrante de l'équipe, elles étaient **associées aux réunions**, temps de synthèse et liens partenariaux.

Cette année nous mettons en avant la problématique de la crise suicidaire chez les demandeurs d'asile :

La fin d'année 2024 a été marquée par la prise en charge de 2 personnes en situation de crise suicidaire. Elles ont conduit à une hospitalisation pour l'une et une errance avec rupture des liens pour l'autre.

La **crise suicidaire** est représentée par une **période de plusieurs semaines** durant lesquels une personne va connaître une **souffrance psychique aigüe** la conduisant à envisager le suicide comme une solution à l'apaisement de ses souffrances. Ces pensées résultent d'une distorsion cognitive mettant en échec le processus de pensée.

Le risque suicidaire est considéré comme multifactoriel, avec des facteurs de risque au niveau de la population, des facteurs de risque liés au système de soin et des facteurs de risque individuels. Une accumulation de facteurs de risque était observée dans la population migrante, elle est donc considérée comme particulièrement à risque (histoire de vie difficile, contexte socio-administratif fragilisant, procédure d'asile, précarité, difficultés d'accès au soin, difficultés d'évaluation clinique, multiples ruptures dans les suivis...).

Une évaluation du risque suicidaire est le moyen le plus performant pour éviter tout passage à l'acte afin d'orienter la personne vers une prise en charge adaptée.

Difficultés repérées :

Ressources humaines :

Nous avons eu cette année des arrêts de travail et une démission sur Montceau-les-Mines. Il est très complexe de recruter sur ce secteur. Les travailleurs sociaux présents ont dû gérer l'équivalent de 195 jours d'absence avec la reprise des dossiers et donc une surcharge de travail non négligeable.

Suite à la réduction budgétaire de fin d'année sur l'HUDA nous avons eu des impacts sur les ETP communs CADA / HUDA. Ainsi, nous avons supprimé, entre autres, le poste de chef de service CUCM et les 3 psychologues. Une nouvelle organisation est en cours en lien avec les DT et les chefs de service de proximité pour la gestion des antennes Le Creusot et Montceau-les-Mines.

Limites d'accès aux soins :

Les travailleurs sociaux ont remonté des **problèmes** majeurs concernant l'**accès aux soins** pour les personnes accompagnées par nos dispositifs d'accueil (CADA / HUDA / CPH). Malgré la volonté des acteurs et partenaires impliqués dans ce domaine, nous faisons face à des limites qui **entravent** notre capacité à remplir nos **missions d'accompagnement**.

Les PASS, bien que fonctionnelles, présentent des **délais d'attente considérables**, souvent jusqu'à deux mois, pour obtenir un rendez-vous effectif sauf sur Mâcon qui a un délai très réactif.

Les Centres Départementaux de Santé n'acceptent plus de nouveaux patients sur Mâcon, Montceau-les-Mines, Tournus, Chalon-sur-Saône et Le Creusot.

SOS71 est implanté uniquement à Charnay-les-Mâcon. Il propose des rendez-vous pour des problèmes non urgents et sans suivi.

Sur Chalon-sur-Saône, la Clinique Sainte-Marie permet d'avoir des consultations sans rendez-vous en journée jusqu'à 19h et avec rendez-vous entre 19h et 22h. L'attente est très longue mais cela permet de voir un médecin malgré les problèmes linguistiques.

La **désertification médicale de plus en plus importante** contraint les travailleurs sociaux à accompagner les personnes de plus en plus souvent et de plus en plus loin. Ce temps impacte leurs pratiques et le temps consacré à l'accompagnement social individuel.

Le **manque d'accès aux soins de toute nature** sur le territoire est clairement très préoccupant du fait des délais, de non-réponse aux divers problèmes (imagerie, spécialiste, généraliste...) et de l'aggravation des problèmes de santé individuels.

Paradoxe de la sortie BPI :

Les délais de la procédure ne permettent plus d'optimiser les solutions favorisant au mieux une sortie autonome dans les délais réglementaires en lien avec les arguments du présent rapport. Pour accentuer ce constat, AGIR n'a plus été disponible pour les BPI sortant du DN@ à la rentrée 24, les cours de FLE ont été suspendus sur la même période, les convocations pour le CIR sont passées à 3 mois ou plus et les demandes de prolongation de séjour OFII après les 3 premiers mois ont été acceptées partiellement ou plus du tout. Si les ressources de droit commun sont mises en place rapidement, l'autonomie nécessaire n'est pas suffisamment acquise pour accéder au logement autonome, la sortie reste donc exceptionnelle dans les délais impartis de 6 mois maximum.

Plaintes et réclamations :

Nous n'avons pas eu de plainte ni de réclamations de la part des personnes accompagnées.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Nous avons dû gérer **5 événements indésirables** et événements indésirables graves cette année :

- Saisie du Procureur de la République pour un signalement suite à des **violences intra-familiales** confiées par la fille aînée de la famille B. Le travailleur social a fait un complément de signalement à la CRIP en 2024 car cette jeune fille avait ensuite "fugué" et le couple était allé au commissariat pour signaler sa disparition ;
- Interpellation par la gendarmerie de Buxy pour la **fugue d'une adolescente** (Famille O.) qui était placée provisoirement dans un foyer de l'ASE avant retour à domicile ;
- Mme A-C a **déposé plainte contre son mari dans le cadre de violences intrafamiliales**, Mr a été condamné à une interdiction de contact et de paraître devant Mme. Il a de fait été relogé sur un autre logement en interne au CADA ;
- Mme P. a été retrouvée **pendue dans le logement** suite à une réponse définitive négative de sa demande d'asile et après notification de sortie CADA ;
- **Signalement auprès de la DDETS** pour la situation de Mr H. qui **menaçait ses colocataires et présentait un comportement inapproprié avec les femmes** du CADA. Un RMU a été engagé et M. a quitté le CADA sans laisser d'adresse.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

Le contexte et l'absence importante du chef de service compétence CADA n'a pas permis d'avancer sur la réalisation de **l'action n°2 concernant l'évaluation de la satisfaction** des personnes accompagnées et de travailler en équipe départementale **le parcours d'intégration** tout le long du séjour en CADA.

Nous allons les reporter pour 2025.

Nous devons **travailler sur notre taux d'occupation** pour revenir à un minimum de 97 %. Nous avons capté de nouveaux logements pour en transformer d'autres en colocations d'isolés ce qui ne nous a pas permis de remonter notre taux de façon exponentielle. La tension du parc logement reste compliquée sur le département. Cela dit, nous avons commencé à augmenter notre taux d'occupation à compter de juillet pour arriver à 89,39 % en décembre.

Perspectives 2025 :

Cette année sera marquée par le travail de **refonte du projet d'établissement** et la **démarche qualité** pour répondre à notre obligation réglementaire qui est celle de **l'évaluation** prévue au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Pour ce faire, la directrice de territoire en lien avec les chefs de services de proximité et la directrice qualité, ont programmé 5 séances de travail avec l'ensemble des équipes CADA et HUDA :

- Réunion de lancement avec une présentation du cadre réglementaire de l'évaluation et travail sur les RBPP ;
- Travail en ateliers sur les points socles du projet d'établissement concernant le public, les besoins, les attentes, les principes d'action, objectifs et prestations ;
- Toujours en ateliers sur les pratiques professionnelles concernant les droits de la personne, la co-construction du projet, accompagnement vers l'autonomie, expression et participation, continuité et fluidité de parcours ;
- Réfléchir sur les axes d'amélioration ;
- Préparation à l'évaluation.

En parallèle, les équipes, sur le terrain, **poursuivrons des actions collectives** en lien avec ces pistes de travail et les besoins locaux.

Poursuite des actions annexées au projet d'établissement :

Au-delà de poursuivre les actions du projet d'établissement, nous allons engager la refonte du projet car il doit être renouvelé pour 2026. Nous remettrons en actions celles que nous n'avons pas pu travailler à savoir **l'action sur l'évaluation de la satisfaction** des personnes accompagnées en y associant un groupe de travailleurs sociaux et des personnes accompagnées.

LEXIQUE

AGIR :	Accompagnement Global et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés
AGR :	Accompagnement Global des Réfugiés
AJ :	Accueil de Jour
ARV :	Aide au Retour Volontaire
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP :	Budget Opérationnel de Programme
BPI :	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
BTP :	Bâtiment Travaux Publics
BSE :	Bresse Service Emploi
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CIP :	Conseiller en Insertion Professionnelle
CIR :	Contrat d'Intégration Républicaine
CH :	Centre Hospitalier
CNDA :	Cour Nationale de la Demande d'Asile
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
CRIP :	Cellule de Recueillement des Informations Préoccupantes du Département
CUCM :	Communauté urbaine Creusot Montceau
CUD :	Commission Unique Délocalisée
DA :	Demandeurs d'Asile
DAQ :	Dispositif Amont de la Qualification
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DJM :	Dispositif Jeunes Majeurs
DIHAL :	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DT :	Directrice de Territoire
ETP :	Equivalent Temps Plein
FJT :	Foyer des Jeunes Travailleurs
FLE :	Français Langue Etrangère
FLS :	Français Langue Seconde
GRETA :	Groupements d'Etablissements
HAS :	Haute Autorité de Santé
HOPE :	Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
HU :	hébergement Urgence
HUDA :	hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IML :	Intermédiation Locative
LAEP :	Lieux d'Accueil Enfants-Parents
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPA :	Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides
OPAC :	Office Public d'Aménagement et de Construction
PASS :	Permanence d'Accès aux Soins Santé
RBPP :	Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RESF :	Réseau Educatif Sans Frontières
RMU :	Référés Mesure Utiles
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SICEF :	Service intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation
UPE2A :	Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants
VPF :	Vie Privé et Famille
ZUP :	Zone à Urbaniser par Priorité